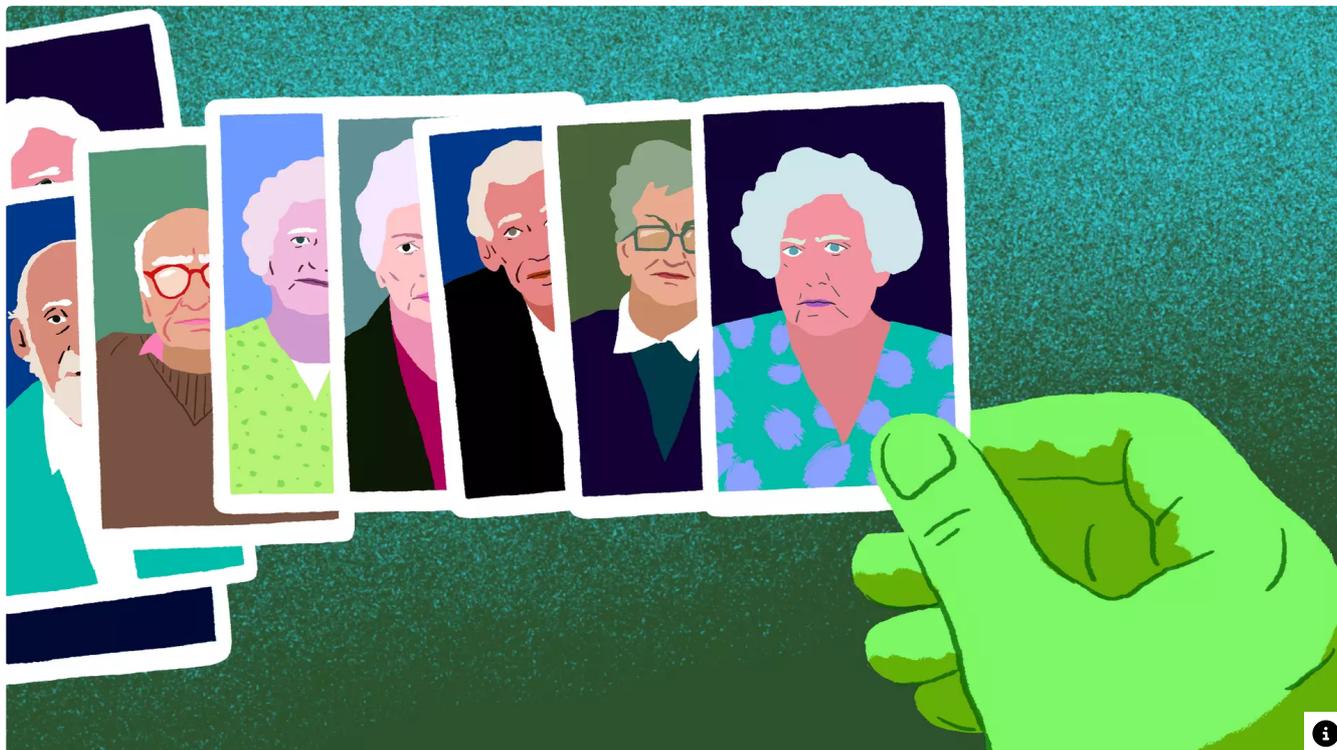


Épisode N°08

A Genève, de la curatelle au cauchemar

Curatelles: le temps infini de la réforme au pays de Calvin

Ce n'est pas d'hier que date le constat de graves défaillances dans le dispositif de curatelles à Genève. En 2020, le Grand Conseil exhortait le gouvernement à agir sans délai. L'institution est donc entrée dans le temps de la réforme. A son rythme.



Angélique Mounier-Kuhn

+ Suivre

Publié le 03 octobre 2023 à 18:54. Modifié le 03 octobre 2023 à 18:55.



Un jour comme un autre? Presque, à un détail près. Le 14 juin 2023, date de notre rendez-vous avec Pierre-Alain Chatelan, le président du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), coïncide avec la grève féministe. Une onde violette est sur le point de se répandre dans les rues du pays. Mais, il est encore trop tôt pour assister à l'ébranlement du cortège à Genève. Après plusieurs semaines d'échanges de courriels, l'entretien a été fixé un mercredi à 8h00 tapantes au Palais de justice.

Le président du TP AE n'est pas le seul à participer à cette entrevue matinale. Séverine Müller, la directrice du TP AE, est à ses côtés. De l'autre côté de la table, Adrien Maffei, est un fonctionnaire haut responsable du Département de justice (DCS), où il occupe la fonction de directeur

Connecté.

judiciaire, complètent le panel qui nous fait face.

Il a été convenu que la rencontre se tiendrait en deux temps, dont le premier serait consacré aux réformes du dispositif de protection de l'adulte. C'est le moment où l'institution se défend et expose sa volonté de réforme. Dont acte.

«Dans les meilleurs délais»

Mais d'abord, un rappel. Le constat de défaillances dans le système genevois des curatelles ne date pas d'hier. En février 2019, le pouvoir judiciaire et le DCS avaient convoqué «des états généraux de la protection de l'adulte». Il s'agissait de dresser un bilan de l'application du nouveau droit de la protection introduit, et, déjà, d'identifier des «pistes de solutions susceptibles d'améliorer la prise en charge des personnes les plus fragilisées».

Un an plus tard, le Grand Conseil enjoignait de son côté au gouvernement d'améliorer «dans les meilleurs délais» le dispositif. Dans leur motion, inspirée de travaux de la Commission des droits de l'homme, les députés genevois appellent à:

- prendre davantage en considération la volonté de la personne concernée lors du choix par le TPAE de la mesure et de la personne chargée de cette mesure, tout en tenant compte de la volonté des proches;
- éviter de fonder des décisions sur le seul diagnostic médical;
- mettre fin aux inégalités de traitement entre les différentes catégories de curateurs privé;
- mieux encadrer le choix de curateurs privés professionnel;
- garantir aux personnes protégées l'accès à leur dossier et à leurs comptes bancaires.

Quand le temps s'allonge

Sans surprise, les critiques et griefs que continuent d'exprimer, en 2023, les interlocuteurs rencontrés dans le cadre de l'enquête de *Heidi.news* recourent point par point cette liste établie en 2020.

Plusieurs chantiers ont déjà été ouverts, des groupes de travail constitués, des cahiers des charges dressés et des objectifs fixés. Mais les personnes ayant une expérience pénible de la curatelle demandent des changements concrets et rapides. Or, trois années se sont déjà écoulées depuis le vote de la motion du Grand Conseil.

Il s'avère aussi que le TPAE est une institution sous tension. Il est doté de neuf charges de juge titulaire, dont la moitié est affectée à la protection des adultes. C'est peu pour prendre en charge une masse importante et en hausse constante de dossiers (7800 dossiers de personnes majeures en 2022, en hausse de 15% par rapport à 2021). D'après les chiffres que le TPAE nous a communiqués, chaque juge suivrait ainsi entre 1700 et 1900 dossiers, et recevrait près de 80 sollicitations chaque jour (signalements, demande d'autorisation, de renseignements...).

Repenser, ou réparer, la curatelle?

Les espoirs d'une amélioration de la protection de l'adulte à Genève reposent sur deux projets phares récemment lancés. Le premier est mené conjointement par le DCS et le TPAE. Il a été baptisé RePAir, pour «Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir» – et non pas «réparer», insistent ses promoteurs, inquiets des connotations de leur propre acronyme.

«Le droit de la protection a été très stable pendant des décennies, souligne Pierre-Antoine Chatelan, le président du TPAE. Jusqu'à ce que la réforme entrée en vigueur en 2013 complexifie le cadre juridique avec la mise en place des autorités de protection et de pratiques nouvelles. Le but de RePAir est à la fois de dresser un bilan et d'adapter nos moyens aux évolutions de la société et aux contraintes qui en découlent. Il y a un besoin de clarification avec toutes les parties prenantes, ce qui implique notamment de reposer la question de la répartition des compétences entre mondes associatif et institutionnel, secteurs public et privé, Canton et communes.»

A l'issue d'une première phase de consultations qui s'est tenue entre décembre 2021 et 2022, trois grands objectifs ont été assignés à RePAir:

- renforcer la mise en œuvre de principes de subsidiarité et de proportionnalité de la mesure (article 389 du Code civil);
- améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes concernées par une mesure de protection;
- réduire le risque d'un retour sous mesure de protection après sa levée.

En clair, l'ambition de RePAir est de corriger toutes les étapes du processus de curatelle: avant, pendant et après.

«Nous voulons organiser mieux l'accompagnement social en amont pour limiter les curatelles, améliorer leur prise en charge et, enfin, éviter que la personne perde son réseau de soutien quand la mesure est levée», explique Aldo Maffia, directeur général de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociale au DCS.

Un poste de cheffe de projet a été créé au sein du DCS et confié à une universitaire, experte en politiques sociales. Mais d'ici à ce que le chantier porte ses fruits, il faudra encore patienter: *«Les premières mesures seront identifiées à partir de 2024. Viendra ensuite la phase de la conception et de la mise en œuvre. L'objectif est que des résultats concrets sortent de ces travaux d'ici la fin de la législature»,* indique Séverine Müller, la directrice du TPAE.

Autrement dit, l'horizon temporel est 2028.

Connecté.

à réformer les processus de sélection, d'intégration, de formation, de surveillance et de rémunération des curateurs. *«L'enjeu est de repenser le fonctionnement des curateurs, de la mission qu'ils reçoivent à la manière dont ils sont accompagnés par le TPAE, en passant par la formation qu'ils reçoivent, indique Séverine Müller. Il s'agit de le rendre plus efficient, et in fine, d'améliorer le service rendu à la personne protégée»,*

Cette réforme devrait s'inspirer des dispositifs de curatelles en vigueur dans les cantons de Vaud et du Valais. *«Nous allons étudier comment Berne, Bâle ou Zurich organisent la formation des curateurs»,* complète-t-elle.

Dans le cadre de ce projet, une base de données a déjà vu le jour, qui comprend, pour l'heure, le nom de 450 curateurs à Genève. Elle doit permettre de renforcer l'adéquation entre le profil des curateurs et les besoins des protégés. Jusqu'à récemment, certains juges avaient tendance à désigner des curateurs en fonction non pas de leurs compétences pour tel ou tel dossier mais de leurs affinités, certains désignant toujours les mêmes.

La nouvelle base de données devrait aussi remettre en cause l'habitude qui consistait à privilégier des avocats-curateurs pour les protégés fortunés. Un premier pas dans la bonne direction?

Dans le prochain épisode, le président et la directrice du TPAE répondront à nos questions sur l'insatisfaction, voire le désarroi, des protégés et de leurs proches rencontrés dans le cadre de cette Exploration.



Angélique Mounier-Kuhn
+ Suivre

Economiste de formation, Angélique Mounier-Kuhn a exercé dans la finance à Paris et à Londres avant d'opter pour le journalisme. Elle a d'abord travaillé pour le quotidien français La Tribune puis passé une dizaine d'années au sein de la rédaction du journal Le Temps, dont elle a notamment dirigé la rubrique internationale, avant de devenir indépendante. Inlassablement curieuse du monde qui l'entoure, elle partage aujourd'hui son temps entre Genève et Paris.

[Consulter ses autres articles](#)

Les épisodes

– [Épisode Précédent](#)

N°07 Placé sous curatelle, un financier genevois se retrouve SDF

Vous pourriez aimer



[A Genève, de la curatelle au cauchemar](#) **Épisode N°06**

ABO «**Pour être curateur, il faut être rigide**»: l'avocat mis en cause dans notre enquête s'exprime

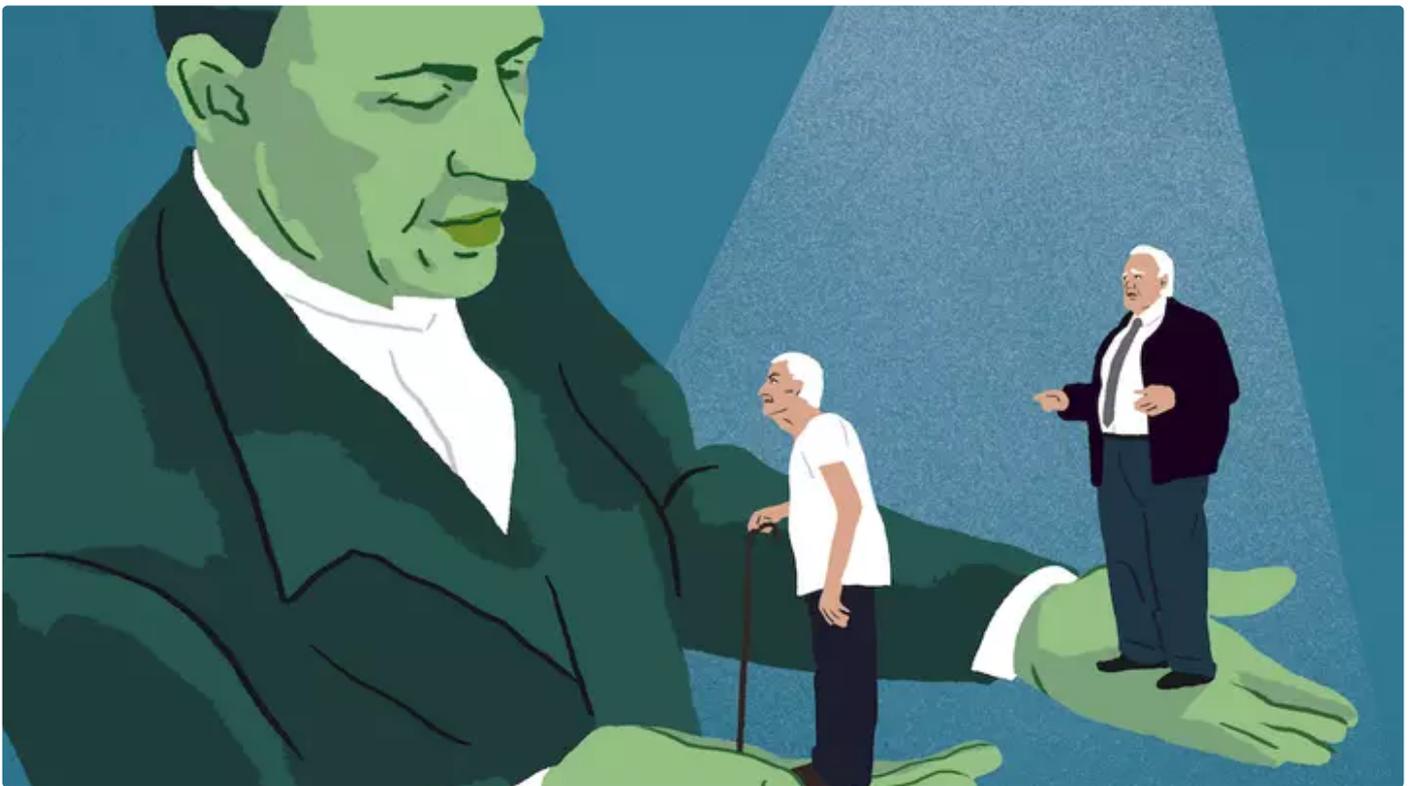
Connecté.





SANTÉ [A Genève, de la curatelle au cauchemar](#) **Épisode N°04**

ABO **Curatelle chèrement payée: «J'ai besoin de savoir si je me suis fait rouler dans la farine»**



SANTÉ [A Genève, de la curatelle au cauchemar](#) **Épisode N°03**

ABO **Curatelles à Genève, mode d'emploi**

Connecté.